

Qui peut financer une mobilité ?

- ERASMUS + (pour les départs en Europe)
- Conseil Régional d'Ile de France (pour les autres destinations hors Europe)
- Ministère de l'Enseignement Supérieur (pour les boursiers du Crous). La bourse est maintenue pendant la mobilité et peut être cumulée avec une aide à la mobilité.

Comment obtenir une aide à la mobilité ?

- Après la sélection, l'étudiant recevra par mail un dossier d'aide à la mobilité qui est inclus dans le dossier administratif. Il devra l'envoyer complété et signé au pôle de la mobilité des étudiants sortants.

PREPARATION AVANT LE DEPART

- Ce n'est qu'après la nomination qu'il faudra obligatoirement constituer un dossier administratif auprès du coordinateur R.I. Ce dossier est envoyé par e-mail à chaque étudiant sélectionné.
- Contacter votre caisse d'assurance maladie pour les démarches à faire en matière de couverture sécurité sociale en fonction de la destination. Prendre les assurances indispensables : responsabilité civile, accident et rapatriement, assurance logement ...
- Contacter l'association « Geomoov » : Site des chênes, MDE - 1er étage - local 101 - geomoov@hotmail.fr / Tél. : 01 34 25 62 98
<http://geomoov.wix.com/geomoov> / <https://www.facebook.com/geomoov> / <https://twitter.com/Geomoov>
- Rencontrer des étudiants qui sont partis en échange et avoir des renseignements sur le pays envisagé, les logements privés ...



Partir à l'étranger : une expérience à ne pas manquer !



La Direction des Relations Internationales

Tour des chênes – 3^{ème} étage – Bureau n°318

Contact : fatima.zelazel@u-cergy.fr

Référente – Enseignante Missions Relations Internationales

Tél : 01.34.25.62.45

Site : <http://www.u-cergy.fr/fr/international.html>

Tout étudiant souhaitant partir étudier à l'étranger (soit un semestre ou une année universitaire entière) doit préparer son projet avec l'enseignant référent R.I de sa composante. La liste des référents figure sur le site internet de l'UCP (www.u-cergy.fr) à la rubrique « International ».

LES PROGRAMMES DE MOBILITES	
	<p>Un programme d'échanges entre des universités de la <u>communauté européenne</u>, sous forme d'accords bilatéraux</p> <p>La possibilité de partir en programme d'échanges pendant 12 mois fractionnables <u>par</u> cycle d'études (Licence, Master et Doctorat). La mobilité peut être soit une mobilité d'études ou une mobilité de stage.</p>
<p>HORS – EUROPE</p> 	<p>Un programme d'échanges entre des universités non européennes sous forme de conventions bilatérales.</p> <p>La possibilité de faire une mobilité d'études (suivre des cours et valider des ECTS) et/ou de stage (période de stage dans une entreprise sous couvert d'une convention de stage) hors Europe.</p>
<p>BCI*</p> 	<p>Accès au site : http://www.crepuq.gc.ca/</p> <p>Un programme d'échanges avec des universités <u>québécoises</u>.</p> <p>Présenter un dossier de candidature et les universités québécoises sélectionnent les dossiers.</p> <p>*<i>Bureau de Coopération Inter-universitaires</i></p>
	<p>Accès au site : http://micefa.org/?lang=fr</p> <p>Un programme d'échanges avec des universités <u>d'Amérique du Nord</u>.</p> <p>Présenter un dossier de candidature et les universités américaines sélectionnent les dossiers.</p> <p>*<i>Missions Inter-universitaires de Coordination Echanges Franco-Américains</i></p>

IMPORTANT : Pour tous les programmes, c'est l'enseignant référent R.I qui sélectionne les candidats pour un départ.

Pour connaître la liste des universités avec lesquelles l'UCP a conclu des accords, voir le site internet de l'UCP (www.u-cergy.fr) à la rubrique « International », puis cliquer sur « Choisissez votre destination » (les universités sont classées par pays).

MODALITES DE DEPART

A quel moment peut-on partir ? A partir de la 2^{ème} année de Licence.

Quelles sont les destinations les plus intéressantes ? Toutes ! Cependant, il faut obligatoirement partir dans une université avec laquelle l'UCP a conclu un accord.

Quelles sont les démarches à effectuer ? Surveiller les tableaux d'affichage et sa boîte de messagerie électronique pour connaître la date de la réunion d'information pour sa composante. Après la réunion, contacter le l'enseignant référent R.I. de la composante.

Quels sont les critères de sélection ? Critères tout d'abord pédagogiques, vient ensuite la motivation de l'étudiant. C'est la raison pour laquelle il faut constituer un dossier de candidature à remettre à l'enseignant référent R.I. de la composante (notes de l'année précédente, niveau de langue, lettre de motivation, choix des destinations et argumentation...)

Comment s'inscrire dans l'université étrangère partenaire ? Après avoir été sélectionné et nommé par le coordinateur R.I. Ensuite, tout se fait par internet sur le site de l'université étrangère.

LE FINANCEMENT

Dans le cadre des programmes d'échanges, l'étudiant sélectionné paye ses frais de scolarité dans son université d'origine en début d'année universitaire et par conséquent, il ne paye pas de frais d'inscription dans l'université étrangère d'accueil.